

L'évaluation du vocabulaire en production écrite : quels critères ?

Dominic Anctil

Number 175, 2015

L'évaluation des apprentissages

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/81378ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Anctil, D. (2015). L'évaluation du vocabulaire en production écrite : quels critères ? *Québec français*, (175), 25–27.



L'évaluation du vocabulaire en production écrite : quels critères ?

DOMINIC ANCTIL *

L'évaluation du vocabulaire en production écrite est une question qui laisse souvent les enseignants perplexes. Pourtant, un critère « vocabulaire » apparaît dans toutes les grilles de correction, et les enseignants s'acquittent de la tâche de l'évaluer, sans pour autant se sentir particulièrement outillés pour le faire.

L'ÉVALUATION DU VOCABULAIRE : UNE TÂCHE DIFFICILE

Beaucoup de raisons peuvent expliquer la difficulté à évaluer la dimension lexicale des textes produits par les élèves. Tout d'abord, le manque de repères. En effet, il n'existe pas d'objectifs clairs en matière de vocabulaire ni de listes qui permettraient de savoir précisément quels mots doivent être connus et maîtrisés des élèves aux différents stades de leur parcours. Bien sûr, les enseignants du primaire disposent depuis mars 2014 de la liste de vocabulaire publiée par le MELS, mais il s'agit d'une liste à visée orthographique qui constitue certes une ressource essentielle, mais qui est une aide plus limitée lorsqu'il vient le temps d'évaluer la dimension lexicale d'un texte au-delà de l'orthographe. L'énorme disparité qui existe d'un élève à l'autre concernant le vocabulaire constitue un autre obstacle important à l'évalua-

tion. Peut-on exiger d'un élève allophone l'utilisation d'un vocabulaire aussi précis et varié que ce qu'on attendrait d'un élève francophone ? Doit-on moduler nos critères d'évaluation en fonction de chaque élève ? La question de la norme lexicale représente une troisième facette du problème. Les textes des élèves sont parsemés d'emplois lexicaux maladroits et de combinaisons de mots douteuses ; pourtant, il n'est pas toujours aisé d'expliquer ces problèmes à l'aide du dictionnaire. Doit-on à ce compte pénaliser (sinon tout au moins relever) ces problèmes ou plutôt les passer sous silence ? Et que faire d'un élève qui utilise maladroitement de « beaux » mots, qui prend des « risques lexicaux » ? Doit-on saluer ses efforts ? Finalement, la notion même d'erreur lexicale est au cœur de la question de l'évaluation du vocabulaire. Qu'est-ce qu'une erreur de vocabulaire ? Un manque de vocabulaire a souvent des répercussions sur la syntaxe ; le classement des erreurs dans les grilles de correction devient donc aussi un problème. À toutes ces questions sans réponse s'ajoute la place négligeable du vocabulaire dans les grilles de correction – de 20 % pour le primaire, elle passe à 5 % au secondaire – et le flou des critères sur lesquels en repose l'évaluation (*mots et expressions conformes à la norme, mots précis, évocateurs, variés*).

*
DOMINIC ANCTIL
Professeur au Département de
didactique de l'Université de
Montréal
[dominic.anctil@umontreal.ca]

Le lieu privilégié de l'évaluation du vocabulaire est bien sûr la production écrite. Contrairement aux autres critères de langue, pour lesquels on comptabilise les erreurs l'évaluation du vocabulaire repose sur une appréciation qualitative globale qui, de l'aveu même des enseignants, comporte une large part de subjectivité. On doit ainsi attribuer une cote à l'aide d'une échelle descriptive de cinq niveaux ; la grille de correction du primaire du MEL5 mentionne la variété et la précision du vocabulaire comme indicateurs, alors que celle du secondaire repose sur la « conformité à l'usage ». Ce sont ces indicateurs flous qui devraient permettre d'attribuer aux élèves une cote de A à E. Mais sur quoi s'appuient réellement les enseignants pour décider de la note pour le critère « vocabulaire » ? Des entretiens menés auprès d'enseignants du secondaire¹ indiquent que la plupart d'entre eux accordent une cote par défaut pour le vocabulaire (généralement « B »), qu'ils ajustent à la hausse lorsqu'ils sont « impressionnés » par certains mots employés ou à la baisse lorsqu'il y a beaucoup de répétitions ou des « erreurs » (barbarismes, erreurs sémantiques, anglicismes). Certains enseignants adoptent au contraire une approche soustractive, c'est-à-dire que les élèves obtiennent d'emblée la cote A, qui est revue à la baisse pour chaque emploi lexical douteux ou en fonction du nombre de répétitions. Certains enseignants disent faire preuve de clémence pour des emplois lexicaux boiteux lorsqu'ils perçoivent que l'élève a fait un effort pour utiliser un vocabulaire plus recherché. Plusieurs disent aussi moduler leur évaluation du vocabulaire en fonction des élèves, alors que d'autres admettent comptabiliser en syntaxe des erreurs de vocabulaire qu'ils jugent plus « graves », afin qu'elles aient plus de poids dans l'évaluation (rappelons qu'au secondaire, le vocabulaire compte pour 5 % de la note finale). L'évaluation du vocabulaire semble donc être une tâche dont les enseignants s'acquittent de leur mieux, chacun à sa façon, une dimension de la correction pour laquelle, de leur propre aveu, ils n'ont pas reçu de formation.

DES REPÈRES POUR L'ÉVALUATION DU VOCABULAIRE

Si on ne peut s'affranchir de ce critère ni de l'évaluation qualitative et subjective qui y est associée, nous pouvons tout de même établir une liste d'indicateurs qui

peuvent servir de balises lorsque vient le temps d'évaluer la dimension lexicale d'une production d'élève.

Les répétitions : indicateur privilégié des enseignants pour évaluer le vocabulaire des élèves en production écrite, la répétition est en lien étroit avec la notion de reprise de l'information évaluée plutôt en cohérence textuelle. S'il existe bien sûr certains procédés de reprise lexicale (emploi d'un synonyme, d'un terme générique, d'une paraphrase), un nombre élevé de répétitions dans un texte d'élèves témoigne souvent plus d'une certaine pauvreté au niveau syntaxique (peu de phrases complexes, peu de reprises par des pronoms et des déterminants, etc.) que d'un réel manque de vocabulaire. Bien qu'il soit pertinent de relever les répétitions excessives, il ne faut donc pas donner à la répétition trop de poids dans l'évaluation du vocabulaire. À preuve, le mot « répétition » apparaît cinq fois dans ce paragraphe... ce qui ne vous a sans doute pas choqués !

La présence de mots « recherchés » : nous avons une connaissance intuitive du vocabulaire moyen des élèves du niveau auquel nous enseignons. Lorsqu'un élève emploie un mot que l'on juge « recherché », il ne faut pas hésiter à souligner son bon coup lexical (par exemple par un « V+ ») ; ces annotations permettront par ailleurs de garder cela en tête au moment d'attribuer la cote pour le critère « vocabulaire ». Évidemment, lorsque l'on connaît bien nos élèves, il est possible d'ajuster notre appréciation en conséquence : les mots qui nous « épatent » chez un élève possédant déjà un certain niveau de vocabulaire ne sont pas les mêmes que ceux qui dessinent sur nos lèvres un sourire de satisfaction lors de la lecture d'un texte d'élève allophone au vocabulaire plus limité.

L'emploi judicieux des mots : Pour qu'on puisse apprécier le vocabulaire d'un texte, il faut bien sûr qu'il soit utilisé de façon appropriée. Tout emploi boiteux d'un mot devrait être souligné, particulièrement dans le cas où l'usage douteux a un impact négatif sur la compréhension du message. Mais il faut malgré tout encourager les élèves à utiliser du nouveau vocabulaire. Que faire alors des « beaux mots » qui ne sont pas utilisés à bon escient ? Pourquoi ne pas permettre à vos élèves d'utiliser des « passe-droits », c'est-à-dire d'identifier un à trois mots par rédaction qu'ils choisissent d'utiliser, mais sans être complètement sûrs d'eux (par exemple en

utilisant un synonyme trouvé dans le dictionnaire des synonymes) ? Ces mots obtiennent ainsi « l'immunité » et ne peuvent être pénalisés dans le cas où ils sont mal utilisés. Une telle pratique favorise la prise de risque lexical en la dédramatisant, tout en poussant l'élève à développer un regard métalinguistique sur ses choix lexicaux.

Le réinvestissement des banques de mots : Les termes des banques de mots ou des listes de vocabulaire réinvestis dans une production peuvent aussi être soulignés et pris en compte au moment de l'évaluation. C'est en utilisant les mots dans divers contextes qu'on se les approprie !

Les registres de langue : les termes familiers propres à la langue orale pullulent dans les textes d'élèves et sont rarement relevés par les enseignants. Il est important de les souligner (par exemple par l'annotation *fam.* comme dans les dictionnaires) et de tenter de trouver des équivalents standards avec les élèves. Bien entendu, des termes familiers peuvent être tout à fait appropriés dans certaines situations, par exemple à l'intérieur de dialogues.

Les figures de style et les jeux de mots : le lexique est sans doute la dimension de la langue qui laisse le plus de latitude au scripteur. Un élève qui est inventif, fait des jeux de mots ou utilise des termes dans un sens métaphorique devrait donc être encouragé à continuer.

LA RÉTROACTION SUR LES PRODUCTIONS D'ÉLÈVES : QUELLES ANNOTATIONS POUR LE VOCABULAIRE ?

Les indicateurs ci-dessus devraient servir de pistes pour attribuer de façon plus éclairée une cote aux élèves pour le critère « vocabulaire », mais abordons maintenant la question de l'évaluation du vocabulaire dans une perspective plus formative. Le but de la correction des productions écrites, au-delà de la note, est d'aider l'élève à prendre conscience de ses forces et de ses faiblesses dans le but d'améliorer les aspects de son écriture qui sont moins maîtrisés. Mais lorsqu'on corrige et évalue le vocabulaire d'un élève dans une production écrite, répond-on vraiment à ce besoin ? À quel point lui offrons-nous des pistes pour améliorer son vocabulaire ou sa compétence lexicale ?

Contrairement aux autres dimensions du code, pour lesquelles on pointe les erreurs à l'aide d'un système de codes présentant un

certain degré de précision (O pour « orthographe d'usage », P pour « ponctuation », etc.), les annotations relatives au vocabulaire sont généralement beaucoup plus évanescentes : petite vaguelette sous un mot, point d'interrogation, mot encerclé, « toile d'araignée » pour relier les occurrences d'un terme répété. Certains enseignants utilisent tout de même le « V » pour souligner les emplois lexicaux douteux de leurs élèves, mais s'il a le mérite d'être plus révélateur quant à sa teneur lexicale, ce code n'en demeure pas moins assez vague. Devant un « V », que doit comprendre un élève ? Que le mot qu'il a utilisé ne convient pas au contexte ? Qu'il s'agit d'un anglicisme ? D'un mot familier ? Ou encore qu'il a utilisé un des « mots usés » que son enseignant a décidé de mettre à l'index (*faire, grand, beau*, etc.) ? Toutes ces annotations donnent donc bien peu de pistes à l'élève pour améliorer son texte du point de vue lexical, ce qui va un peu à l'encontre de l'évaluation formative. En réponse à ce constat, nous proposons dans le numéro 172 de *Québec Français* un système de cinq codes pour annoter avec plus de précision les erreurs lexicales des élèves, chaque code étant assorti de pistes de remédiation. Nous le reproduisons ci-dessous.

CODES	TYPES D'ERREURS LEXICALES	PISTES DE REMÉDIATION
V-Sens	sémantique	aller voir la définition dans le dictionnaire
V-Regis	emploi d'un terme appartenant au registre familier	chercher le terme familier dans le dictionnaire et vérifier quels synonymes de registre standard sont proposés
V-Genre	non-respect du genre nominal	vérifier le genre du nom dans le dictionnaire
V-Struct	non-respect de la structure régie par le verbe (construction du GV)	regarder les exemples d'utilisation du verbe dans le dictionnaire pour comprendre quelle structure il contrôle
V-Comb	combinaison de mots douteuse	regarder les mots qui apparaissent dans les exemples d'utilisation dans le dictionnaire, ou utiliser un dictionnaire de cooccurrences ou un thésaurus

Nous croyons aussi que les rétroactions sur le vocabulaire ne doivent pas se concentrer que sur les emplois douteux, mais que des commentaires plus généraux à propos des indicateurs présentés plus haut devraient apparaître sur les copies des élèves le plus souvent possible, de façon à leur rappeler que la dimension lexicale de leur texte a été prise en compte dans l'évaluation.

L'évaluation du vocabulaire en production écrite demeure une question complexe, et le présent article ne prétend pas y répondre de façon exhaustive. Seulement,

en rendant explicite la place du vocabulaire dans l'appréciation d'un texte à travers nos évaluations, nous contribuons sans aucun doute à donner aux élèves cette soif des mots, sans laquelle jamais ne pourra croître leur bagage lexical. *

Note

- 1 Dominic Antclif, « Le rapport à l'erreur lexicale d'enseignants de français au secondaire », Dans *Enseigner le lexique*, C. Garcia-Debanc, C. Masseron et C. Ronveaux (dir.), Namur, Presses universitaires de Namur, 2013, p. 251-272.

L'enseignement du français vous passionne?

Nos programmes de 2^e cycle en didactique des langues sont pour vous.

Renouvelez votre pratique professionnelle en didactique du français.

Bénéficiez de l'expertise de professeurs-chercheurs qui travaillent en étroite collaboration avec le milieu de l'éducation.

Transformez votre classe de français en laboratoire dynamique!

PROGRAMMES OFFERTS

- Maîtrise en didactique des langues
- Diplôme d'études supérieures spécialisées (30 crédits)
- Programme court de 2^e cycle (15 crédits)

UQÀM

- Horaire de cours adapté à vos besoins, le soir ou la fin de semaine.
- Possibilité de suivre certains cours à distance.

INFORMATIONS :

Programmes de cycles supérieurs en didactique des langues
Tél. : 514 987-8541
Courriel : ddl2@uqam.ca
www.ddl.uqam.ca